

DÉPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté autorisant l'occupation
temporaire du domaine public pour
la réalisation de travaux en dehors
des horaires de chantiers

Maison du Peuple : rue Klock, rue
Morillon, rue Martissot et boulevard
du Général Leclerc

ARRÊTE 2025 / 326

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de CLICHY-LA-GARENNE,
Vice-président du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-21, L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-6-1, L 2521-1, L 2521-2, et L 2131-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2122-1 et L 2125-1 ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu le Code de la route, notamment ses articles R325-12 et R417-9 et suivants ;

Vu le Code pénal, notamment son article R.610-5 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu la délibération 2024/2/38 du conseil municipal en date du 25 juin 2024 portant approbation du règlement communal de voirie ;

Vu la délibération n° 2023/4/15 du conseil municipal, en date du 10 octobre 2023 portant modification des conditions d'exonération des redevances d'occupation temporaire et non commerciale du domaine public ;

Vu l'arrêté municipal en date du 8 mai 1973, rectifié et visé par Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine le 4 juin 1973, réglementant le stationnement et la circulation sur le territoire de la commune de Clichy-la-Garenne ;

Vu l'arrêté du 25 mars 2021 relatif à la prévention des nuisances sonores et de lutte contre les bruits de voisinage, notamment son article 12 ;

Vu la demande en date du 11 juin 2025, formulée par la société **SCI AD MDP CLICHY**, demeurant au 28/32 avenue Victor Hugo, 75116 PARIS et représentée par **M. HAMON Olivier**, joignable au **06 71 04 67 98**, tendant à obtenir une autorisation d'occuper le domaine public pour la société sous-traitante **H. CHEVALIER** demeurant au 26 rue Henri Regnault, 92156 SURESNES afin de réaliser des travaux dans la Maison du Peuple rue Klock, rue Morillon, rue Martissot et boulevard du Général Leclerc ;

ARRÊTE

Article 1 – Les sociétés MONNAIE et H. CHEVALIER sont autorisées, à titre dérogatoire, à effectuer des travaux aux heures et jours suivants :

Maison du Peuple : rue Klock, rue Morillon, rue Martissot et boulevard du Général Leclerc

Tous les samedis, du samedi 21 juin 2025 au samedi 2 août 2025

de 10h00 à 16h00.

Article 2 – Le responsable de chantier mettra tout en œuvre afin d'occasionner la moindre gêne possible aux riverains.

Article 3 – Le domaine public devra demeurer en parfait état de propreté comme stipuler dans le règlement de voirie. Le non-respect de cette prescription entrainera l'annulation de cet arrêté.

Article 4 – La mise en place et l'entretien de la signalisation réglementaire seront effectués par les sociétés MONNAIE et H. CHEVALIER qui seront représentée par M. HAMON Olivier joignable au 06 71 04 67 98, chargée des travaux sous la surveillance des services techniques municipaux.

Article 5 – Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Article 6 – Madame la Commissaire de police et tous les agents de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Clichy-la-Garenne, le 11/06/2025

Rémi MUZEAU



Maire de Clichy-la-Garenne,
Vice-président du Conseil
Départemental des Hauts de Seine

INFORMATIONS SUR L'ARRETE CI-CONTRE N°326

NOM DE L'ENTREPRISE	ADRESSE DES TRAVAUX	DATE DES TRAVAUX		NATURE DES TRAVAUX	POUR QUI L'ENTREPRISE TRAVAILLE ?
		DEBUT	FIN		
H. CHEVALIER	Maison du Peuple : rue Klock, rue Morillon, rue Martissot et boulevard du Général Leclerc	21/06/2025	02/08/2025	Occupation du domaine public afin de réaliser des travaux dans la Maison du Peuple <u>tous les samedis du 21 juin au 02 août 2025 de 10h à 16h</u>	SCI AD MDP CLICHY